



Problème recouvrement loyer suite accord propriétaire

Par **Seb36**, le **08/03/2012** à **13:26**

Bonjour,

Il y a 3 ans je loue une maison d'habitation avec mon amie et sa fille, les tapisseries étant vieilles nous avons eu un accord oral seulement avec la propriétaire pour 3 mois de loyer gratuit en échange de travaux intérieurs. Aujourd'hui n'étant plus dans cette maison depuis 4 mois. L'huissier est venu chez moi me réclamer cela en disant dette sachant que mon ancienne propriétaire a mis que mon amie sur l'acte de l'huissier suite au différent qu'elle a eu (la propriétaire rentrait dans la maison sans aucun accord sans frappe, mon amie l'a mise dehors) Que faire? Sachant que la maison était en très mauvais état pas de VMC, salle de bain moisie.... Chauffage impossible l'hiver. merci de me donner la marche à suivre pour ne pas avoir à payer cette somme qui me paraît illégitime. Cordialement

Par **cocotte1003**, le **08/03/2012** à **17:55**

Bonjour, puisque vous n'avez rien marqué sur votre bail validant votre accord, votre bailleur est dans son droit de réclamer par voie d'huissier les loyers impayés. Vous avez quitté l'appartement mais vous avez certainement une clause de solidarité inscrite sur le bail, vous êtes donc aussi redevable de loyers impayés, cordialement